Acte pour incorporer la société d'école anglaise et canadienne de Montréal.

TTENDU que l'honorable Peter McGill, William Lunn, John Préambules Frothingham, David Torrance, John Torrance, David Davidson, Charles Phillips, Henry Thomas, Robert Esdaile, John Greenshields, John G. Mackenzie, et Benjamin Holmes, écuyers, tous de la cité de 5 Montréal, ont par requête représenté qu'en 1822 plusieurs des dits pétitionnaires, et autres personnes qui, pour cause de décès ou autrement, ont cessé d'agir avec eux comme sociétaires, se sont associés à l'effet d'établir et entretenir certaines écoles publiques, sous le nom social de "Société d'école anglaise et canadienne de Montréal," et 10 que depuis, au moyen de contributions volontaires, ils ont prélevé des sommes considérables d'argent dans ce but, et entretenu, pour le grand avantage du public, certaines écoles publiques; qu'en 1826, tant avec les deniers ainsi prélevés qu'avec ceux accordés de temps à autre par le parlement provincial du Bas-Canada pour le temps d'alors, les per-15 sonnes ainsi associées ont fait l'acquisition, dans la dite cité, de certains biens fonds de valeur, au nom de l'honorable Louis J. Papineau, écuyer, de la Petite Nation, du dit William Lunn, et de feu l'honorable Pierre de Rocheblave, écuyer, de la dite cité de Montréal, comme syndics; que depuis ce temps il a été construit des bâtisses de valeur 20 sur ces terrains, lesquelles ont depuis servi et servent encore pour les fins des écoles publiques susdites; que les dits pétitionnaires et leurs associés n'ont jamais été et ne sont pas encore constitués en corporation, et les dites propriétés courent par conséquent le risque d'être détournées de l'objet auquel elles servent; qu'ils sont désireux de conti-25 nuer et de propager leurs efforts pour la cause de l'éducation sous l'égide d'un acte de corporation, et que c'est pourquoi ils demandent à être constitués en corporation sous le nom susdit: et attendu qu'il est expédient d'accéder à leur demande; à ces causes, sa majesté décrète ce qui suit:

I. Que les dits Peter McGill, William Lunn, John Frothingham, Les pétition-David Torrance, John Torrance, David Davidson, Charles Phillips, naires, et au-30 Henry Thomas, Robert Esdaile, John Greenshields, John G. Macken- tres constitués en corporazie, Benjamin Holmes, ou toutes les autres personnes qui, en vertu du tion. présent acte les remplaceront ou à eux s'associeront, seront et sont par 35 le présent constitués en corps politique et incorporé sous le nom de Société d'école anglaise et canadienne de Montréal, et en vertu du pré- Nom et pou.

sent acte, ils seront et sont reconnus, sous le nom susdit, comme pro- voirs de la corpriétaires des dits biens-fonds possédés en fidéicommis comme susdit, poration. et pourront, quand ils le jugeront à propos, retirer d'entre les mains Transport des

40 des dits syndics ou de leurs représentants, le titre ou la preuve du titre propriétés de l'accienne asde ces biens-fonds, et ils pourront acquérir, pour eux et pour leurs sociation à